



## Circulaire 8958

du 23/06/2023

Appel à projets 2023 - 2024 à destination des écoles :  
Démocratie scolaire et activités citoyennes

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : n° 8676

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 23/06/2023 au 30/08/2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Résumé	La "Démocratie scolaire" est un thème régulièrement abordé et développé au sein des écoles ; la déclaration de politique communautaire 2019-2024 prévoit de soutenir les initiatives en ce sens.
Mots-clés	Démocratie, Citoyenneté, Vivre ensemble, Elections européennes, Lutte contre les stéréotypes, Participation, Justice en milieu scolaire, ROI, Système politique et judiciaire, Environnement
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
<b>Ens. officiel subventionné</b>	
<b>Ens. libre subventionné</b>	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

### Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

### Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Saavedra Andres	Conseiller / Cellule Ecole et Société	02 801 78 41 andres.saavedra@gov.cfwb.be
Bertrand Laurence	DGEO / Direction d'Appui	02 690 88 37 laurence.bertrand@cfwb.be
Goisse Philippe	DGEO / Direction d'Appui	02 690 84 99 philippe.goisse@cfwb.be



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT.BE

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Administration générale de l'Enseignement**  
**Direction générale de l'enseignement obligatoire**

**Appel à projets 2023 – 2024**  
**à destination des écoles**

**Démocratie scolaire**  
**et activités citoyennes**

## Mot d'introduction

*Mesdames, Messieurs,*

*Cet appel à projets propose de soutenir et valoriser les initiatives d'éducation à la citoyenneté pour l'année scolaire 2023-2024.*

*La déclaration de politique communautaire 2019-2024 prévoit d'« encourager l'expression des élèves et renforcer la démocratie scolaire dès le plus jeune âge afin de faire des élèves des citoyens à part entière ». Par ailleurs, l'article 1.4.1-1. du Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun entend « 3° : préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures [et] 4° : assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. ».*

*Pour le surplus, la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît le droit à chaque enfant « d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant » (art. 12).*

*Les actions en éducation à la citoyenneté, visant le vivre ensemble autant que le devenir citoyen, s'inscrivent pleinement dans les mesures renforçant la bonne poursuite du parcours scolaire des élèves.*

*Je vous invite à découvrir ci-dessous le descriptif de cet appel ainsi que la procédure d'introduction de votre candidature.*

*En espérant que cette initiative suscitera votre intérêt.*

*Caroline DESIR  
Ministre de l'Éducation*



## Table des matières

Nouveautés et modifications.....	4
Abréviations et acronymes.....	4
Dates importantes et échéances .....	5
Documents à renvoyer.....	5
Personnes à contacter.....	6
<b>Démocratie scolaire et activités citoyennes.....</b>	<b>7</b>
1. Cadre .....	7
2. Introduction des candidatures .....	9
3. Critères de participation et de sélection .....	10
4. Procédure de sélection .....	11
5. Suivi du projet .....	13
Annexes.....	14
ANNEXE 1 Informations concernant l'utilisation de la plateforme SUBside.....	14
1. Préambule.....	14
2. Démarrer dans SUBside .....	15
ANNEXE 2 Liste (non exhaustive) d'opérateurs extérieurs potentiels .....	18



## Nouveautés et modifications

---

### Sujet

**Cadre** : Mise à jour du contenu des axes à développer.

**Nouvelle thématique** : Vote dès 16 ans aux élections européennes de 2024

**Subventions** : Les montants des subventions accordées par le Gouvernement de la FWB ont été actualisés.

---



## Abréviations et acronymes

---

### Acronyme / abréviation

### Signification

AGCF

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française

AP

Appel à projets

ASBL

Association sans but lucratif

DGEO

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

(M)FWB

(Ministère de la) Fédération Wallonie-Bruxelles

SUBside

Plate-forme permettant d'introduire une demande de subsides auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles

---



## Dates importantes et échéances

Mois concerné	Documents à fournir ou actions à mener	Date limite
Juin / Août 2023	Date d'introduction des candidatures	30/08/2023
Octobre 2023	Début des projets	(voir AGCF)
Juillet 2024	Fin des projets	05/07/2024
Septembre 2024	Rapport d'activité + Pièces comptables	30/09/2024



## Documents à renvoyer

Document	Destinataire	Date limite de réception
Introduction des candidatures et annexes éventuelles	Plateforme SUBside	30/08/2023



## Personnes à contacter

### ➤ Cabinet de la Ministre de l'Éducation

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
SAAVEDRA Andres	Conseiller	Cellule Ecole et Société	02 801 78 41 andres.saavedra@gov.cfwb.be

### ➤ Direction d'Appui

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
BERTRAND Laurence	Chargée de mission	Démocratie scolaire et activités citoyennes	02 690 88 37 laurence.bertrand@cfwb.be

### ➤ Direction générale de la Coordination et de l'Appui

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
DELPORTE Laurent	Attaché  (Plateforme SUBside)	En cas de difficultés techniques pour vous inscrire ou pour utiliser la plateforme SUBside	subside@cfwb.be

# Démocratie scolaire et activités citoyennes

## 1. Cadre

---

Le présent appel à projets s'adresse aux écoles, tous niveaux confondus, afin de soutenir et valoriser les initiatives dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, de la prise en compte de la parole des élèves ou de l'éducation interculturelle.

Il s'agit d'inviter les écoles à développer ou imaginer une dimension citoyenne, participative ou interculturelle dans le cadre de leur classe ou de leur école.

Cet appel à projets couvre plus précisément les domaines suivants :

### **AXE 1 : La démocratie à l'école**

Sont visés ici les projets qui favorisent, soutiennent et développent les pratiques démocratiques au sein des établissements scolaires. Ils peuvent cibler les élèves, mais aussi les équipes éducatives, les parents ou encore la communauté scolaire dans son ensemble. Ils peuvent porter notamment sur :

- La prise de parole et la participation ;
- L'élaboration collective du Règlement d'ordre intérieur de l'école ;
- Le développement de pratiques favorisant la justice en milieu scolaire ;
- Autre (en lien avec l'axe 1 et à préciser dans la candidature).

---

### **AXE 2 : Le fonctionnement des institutions et de nos sociétés démocratiques ainsi que les élections européennes de 2024**

Sont visés ici les projets qui développent la connaissance et l'expérimentation par les élèves de :

- Notre système politique et judiciaire ;
- L'éducation à la citoyenneté mondiale ;
- L'éducation à l'environnement ;



Sont visés aussi, à l'occasion du scrutin européen de 2024, les projets qui encouragent les élèves à partir de 16 ans à s'inscrire aux listes d'électeurs et informent sur les institutions européennes et l'importance de la participation démocratique.



Les projets sélectionnés devront d'être particulièrement attentifs à l'impérieuse exigence de neutralité (articles 1.7.4-6 et 1.7.4-11 du code de l'enseignement) et à l'interdiction de toute propagande politique (article 1.7.3-3).



### **AXE 3 : Le vivre ensemble**

Sont visés ici les projets en lien avec :

- La lutte contre les stéréotypes racistes, antisémites et/ou basés sur l'orientation sexuelles, notamment par les pratiques de médiation culturelle, qui offrent à promouvoir et faire connaître l'histoire, les récits, les cuisines, les musiques – in fine les arts – d'autres cultures ;



L'enveloppe globale de l'appel à projets consacrer 40% de son montant à l'axe 3.



Dans les limites du budget disponible, une subvention de 2.000 € pourra être octroyée à chaque projet sélectionné par tranche de 100 élèves concernés par l'action et ce, avec un maximum de 6.000 €.

#### **Élèves concernés**



On entend par « élèves concernés », les élèves qui participent directement et activement au projet et à sa réalisation.

#### **Élèves touchés**

On entend par « élèves touchés », les élèves qui bénéficient indirectement du projet.

Un seul projet par établissement scolaire (le cas échéant par implantation) pourra être soutenu.

La subvention servira à couvrir les dépenses en adéquation avec le projet. Dans le cadre d'activités extérieures, les transports et éventuels repas des élèves pourraient être pris en compte par le Jury de sélection.

Toute subvention doit être utilisée aux fins pour lesquelles elle est accordée (Art. 61 du décret du 20 décembre 2011).

Les dépenses en personnel enseignant et de mobilier (en ce compris les dépenses en matériel informatique) ne pourront pas être prises en compte.

Les subventions sont liquidées sur le compte officiel du Pouvoir organisateur sur lequel les subsides de fonctionnement sont versés.

### Collaboration avec un partenaire extérieur

Si l'établissement scolaire collabore avec un opérateur extérieur, ce dernier ne pourra collaborer qu'avec 3 établissements scolaires ou implantations au maximum. Néanmoins, et dans le cadre du budget disponible, cette norme peut être revue par le Jury de sélection et le Gouvernement.

De plus, un engagement conclu entre l'école et l'opérateur extérieur doit obligatoirement être annexé au dossier de candidature.

Un projet ne peut pas faire l'objet à la fois d'une subvention accordée à l'école et d'une subvention accordée à l'opérateur extérieur (interdiction du double subventionnement).

## 2. Introduction des candidatures

---

Cet appel à projets est ouvert aux écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous niveaux confondus.



**Le projet doit être introduit exclusivement en ligne via la plateforme SUBside.**

Vous pouvez accéder à la plateforme depuis votre navigateur habituel.

<https://www.transversal.cfwb.be/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=eSE-SF-1A>

Nom du projet : DGEO – Subventions facultatives du système éducatif



Pour plus d'informations sur la plateforme SUBside : Voir annexe



**Échéance pour l'introduction de votre candidature**

**30 août 2023**



### **Documents à télécharger sur la page**

[www.enseignement.be/appelsaprojets](http://www.enseignement.be/appelsaprojets)

(Budget prévisionnel, Rapport d'activité, Déclaration de créance, Compte détaillé des recettes et des dépenses, Mode d'emploi simplifié de la plateforme SUBside, etc.)

## **3. Critères de participation et de sélection**

---

### **Critères de participation / Recevabilité de la demande**

Le respect de l'intégralité de ces critères est un préalable à la sélection d'un dossier de candidature :

- Complétude du dossier (introduit via la plateforme SUBside) pour le 30 août 2023 ;
- Gratuité du projet pour les élèves et l'école ;
- Développement d'un projet répondant aux finalités de l'appel ;
- En cas de partenariat avec un opérateur, un engagement conclu entre l'école et l'opérateur extérieur doit obligatoirement être annexé au dossier de candidature.

### **Critères de sélection**

Seront sélectionnés les projets qui répondent au mieux aux critères et indicateurs repris ci-dessous :

- Adéquation à l'article 1.4.1-1. du Décret "portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement" ;
- Articulation du projet par rapport au contexte spécifique de l'école ;
- Interdisciplinarité – Transversalité (plusieurs disciplines, plusieurs classes, plusieurs niveaux intégrés) ;
- Finalités et valeurs développées – dimensions visées ;
- Adéquation du budget sollicité.

## 4. Procédure de sélection






---

Un Jury sera mis en place et présidé par la DGEO. Il sera composé :

- d'un.e représentant.e de la Ministre de l'Education ;
- du/de la représentant.e de la DGEO ;
- d'un.e représentant.e de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- d'un.e Inspecteur-trice de l'Enseignement fondamental ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un.e Inspecteur-trice de l'Enseignement secondaire ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un.e Inspecteur-trice de l'Enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Jury veillera à respecter une juste répartition géographique des projets, tous réseaux d'enseignement confondus.

Les étapes de cette procédure sont les suivantes :

<b>30 août 2023</b>	Date limite du dépôt des candidatures via la plateforme SUBside.
	<i>Le chargé de mission se tient à la disposition des directions et équipes éducatives : laurence.bertrand@cfwb.be – 02 690 88 37</i>
<b>6 septembre 2023</b>	Le Jury vérifie la recevabilité du projet et son adéquation avec les critères de sélection. Le Jury communique son avis à Madame la Ministre de l'Éducation au plus tard le 6 septembre 2023, en vue d'une décision par le Gouvernement.
	
<b>30 septembre 2023</b>	Les résultats sont communiqués aux candidats par Madame la Ministre de l'Éducation.
	
<b>01 octobre 2023</b>	Début des projets (date informative à confirmer par l'AGCF) - <i>La subvention accordée couvre la période du 1er octobre 2023 au 05 juillet 2024.</i>
	
<b>05 juillet 2024</b>	Fin des projets (date informative à confirmer par l'AGCF) - <i>La subvention accordée couvre la période du 1er octobre 2023 au 05 juillet 2024.</i>
	
<b>30 septembre 2024</b>	Selon les modalités qui lui seront transmises par l'Administration, le bénéficiaire de la subvention fournit les pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le compte détaillé des recettes et des dépenses</li> <li>- La déclaration de créance</li> <li>- Les pièces justificatives</li> <li>- Le rapport d'activité</li> </ul>

## 5. Suivi du projet

---

Chaque établissement sélectionné devra remettre à l'Administration un rapport sur les actions menées.

Ce rapport devra reprendre les lignes du parcours pédagogique (compétences visées – étapes – méthode et supports pédagogiques utilisés – évaluation des apprentissages) ainsi qu'un bilan réflexif (témoignages des élèves, des enseignants).

Dans cette perspective, un canevas électronique sera communiqué lors des résultats de la sélection définitive.





# Annexes

N°	Titre de l'annexe
1	Informations concernant l'utilisation de la plateforme SUBside
2	Liste (non exhaustive) d'opérateurs potentiels

## ANNEXE 1

### Informations concernant l'utilisation de la plateforme SUBside

#### 1. Préambule



SUBside est une plateforme web transversale qui permet de gérer les dispositifs de subvention, de reconnaissance et d'agrément du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB).

#### SUBside, pour qui ?

SUBside est accessible aux personnes morales (asbl, écoles), personnes physiques et aux associations sans personne juridique.

#### SUBside, pourquoi ?

- **Pour introduire et soumettre une demande** de subvention, d'agrément et de reconnaissance auprès du MFWB ;
- **Pour suivre l'état d'avancement d'un dossier**, depuis son introduction jusqu'à sa clôture, auprès du service compétent de l'Administration ;
- **Pour échanger des informations et des documents** avec le service compétent de l'Administration.

## 2. Démarrer dans SUBside



→ On accède à la plateforme via le lien :

<https://www.transversal.cfwb.be/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=eSE-SF-1A>

### a. Se connecter à la plateforme

Si votre école/association n'a jamais introduit de dossier de demande de subvention via la plateforme SUBside, **vous devrez vous inscrire pour créer un compte**.

Une fois créé, celui-ci vous permettra d'introduire de nouveaux dossiers sans devoir à nouveau encoder toutes les informations administratives relatives à votre école. Vous disposerez également, au fur et à mesure des années, d'un historique de tous vos dossiers.

The screenshot shows the login page of the SUBside platform. The page header includes the logo of the Fédération Wallonie-Bruxelles and the text 'Services en ligne'. The main content area is titled 'Bienvenue sur le site des SUBSIDES et des AIDES INDIVIDUELLES.' and contains a 'DEJA INSCRIT ?' section with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', and a 'T' identifier' button. A 'NOUVEL UTILISATEUR ?' button is also visible. Below this, there is a section titled 'IMPORTANT : À LIRE AVANT D'INTRODUIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION.' which lists instructions for different types of users: 'Personne morale', 'Personne physique', and 'Association sans personnalité juridique'. Three yellow callout boxes with arrows point to specific elements: 'Créer un nouveau compte' points to the 'NOUVEL UTILISATEUR ?' button; 'Se connecter après avoir créé un compte' points to the 'T' identifier' button; and 'Télécharger le manuel d'utilisation de la plateforme en pdf' points to a link in the 'IMPORTANT' section.

Créer un nouveau compte

Se connecter après avoir créé un compte

Télécharger le manuel d'utilisation de la plateforme en pdf



## b. Déposer un dossier sur la plateforme

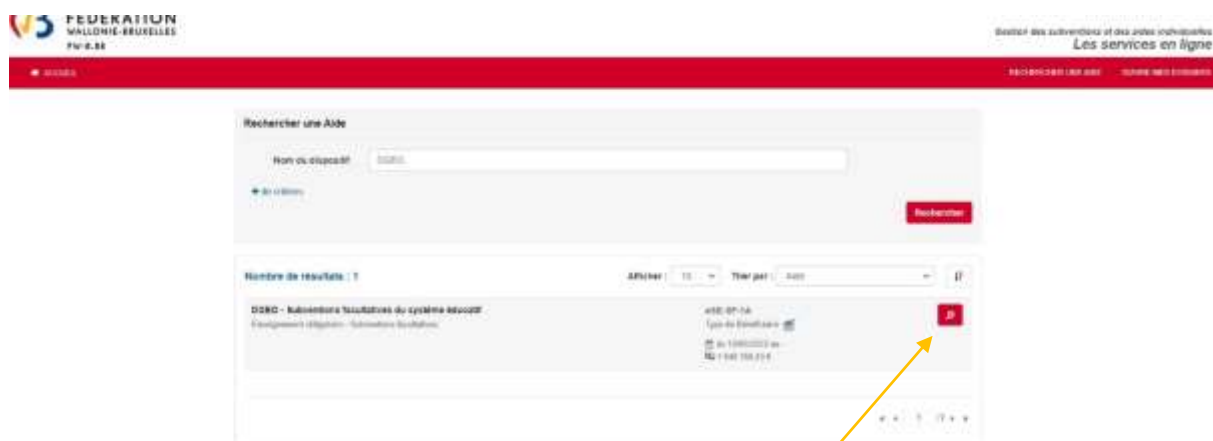
Une fois votre compte utilisateur créé, vous pourrez vous connecter afin d'introduire un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets.



- Connectez-vous avec  **votre identifiant et votre mot de passe**  (voir schéma précédent).
- Cliquez sur « **Rechercher une aide** ».



- Indiquez ensuite « **DGE0** » dans la barre de recherche.



- Cliquez sur la loupe correspondant au dispositif « **DGE0 – Subventions facultatives du système éducatif** » pour introduire votre dossier.



- Enfin, cliquez sur « **Déposer un dossier** » et **complétez tous les champs du formulaire avant de valider.**
- Si vous souhaitez réaliser l'encodage en plusieurs fois, **enregistrez votre travail et reconnectez-vous plus tard afin de le terminer.**



Il n'y a pas d'enregistrement automatique et votre session expire au bout de 30 minutes d'inactivité.



**Cliquez régulièrement sur le bouton « Enregistrer » durant votre encodage.**



**En cas de difficultés techniques pour vous inscrire ou pour utiliser la plateforme :**

- Consultez le [manuel d'utilisation pour personnes morales](#)
- Envoyez un courriel à [subside@cfwb.be](mailto:subside@cfwb.be) en mentionnant votre **numéro BCE** ou le **numéro de dossier** si celui-ci est déjà créé.

## ANNEXE 2

# Liste (non exhaustive) d'opérateurs extérieurs potentiels

Chaque établissement scolaire est libre de collaborer avec un partenaire (opérateur extérieur).

En suivant ce lien [www.enseignement.be/appelsaprojets](http://www.enseignement.be/appelsaprojets) vous trouverez une liste non exhaustive d'opérateurs ainsi que leurs coordonnées et les thématiques qu'ils développent.

[www.enseignement.be/citoyennete](http://www.enseignement.be/citoyennete) peut également servir à la recherche de partenariat.

### *Rappel*

*En cas de partenariat avec un opérateur extérieur, un engagement conclu entre l'école et l'opérateur extérieur doit obligatoirement être annexé au dossier de candidature.*